



Doc. 13461
07 avril 2014

La demande de statut de Partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Parlement de la République kirghize

Amendement¹ n° 20

déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 15.16, insérer le paragraphe suivant:

« garantir le respect des droits linguistiques des minorités et promouvoir le droit à un enseignement en langues minoritaires; ».

1. 2014 - Deuxième partie de session

